



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.708**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE LA VILLE ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF - EXERCICE 2010**

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents :**

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Brigitte DEVESA, M. Alexandre GALLESSE

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/06/10

-----  
**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

**Politique Publique** : ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISÉS

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE LA VILLE ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF - EXERCICE 2010 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Direction des Affaires Scolaires a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant de diverses associations à caractère éducatif et des écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

***I - Subventions à diverses associations à caractère éducatif :***

Au titre de l'année 2010, plusieurs associations à caractère éducatif ont sollicité le renouvellement de l'aide apportée par la Ville dans le cadre de leurs activités.

Vous trouverez, en annexe I, le détail de ces demandes répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : **17 847,00 €**

Par ailleurs, l' Association Moissons Nouvelles – Institut de rééducation Saint-Yves a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement pour l'achat de matériel informatique dans le cadre d'un projet " l'Image manipulée ”.

Je vous propose d'attribuer à cette association une aide d'un montant de **6 000,00 €** (tableau annexe I)

**Ces propositions ont été validées en date du 18 Mai 2010**

***II – Subventions aux écoles de la Ville:***

La direction des Affaires Scolaires a été saisie de diverses demandes de subventions émanant des écoles élémentaires et maternelles de la Ville.

Les aides proposées dans le présent rapport correspondent aux critères d'attribution établis par la commission de subventions composée des différents partenaires éducatifs.

Chaque projet a reçu l'avis favorable de l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription.

Vous trouverez, en annexe II, le détail des subventions proposées, répertoriées sur un tableau, pour un montant total de : **763,00 €**

Les subventions seront versées sur le compte des coopératives scolaires de chaque école.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, l'attribution des subventions à diverses associations à caractère éducatif (*tableau annexe I*) pour un montant de **17 847,00 €**.
- **DECIDER**, l'attribution des subventions aux coopératives scolaires des écoles répertoriées sur le tableau annexe II pour un montant total de **763,00 €**.
- **DIRE**, que la dépense totale en résultant, soit la somme de : **18 610,00 €** sera imputée au Budget de la Ville pour l'exercice 2010 – compte budgétaire **92213 6574 1683** qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER**, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement à l'Association Moissons Nouvelles – Institut thérapeutique Saint Yves, pour l'achat de matériel informatique
- **DIRE**, que la dépense en résultant, soit la somme de : **6 000,00 €** sera imputée au Budget de la Ville pour l'exercice 2010 – compte budgétaire **90213 2042 3075** qui présente les disponibilités suffisantes.

# ANNEXE I

## SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LES ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF

### SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT :

DEMANDEUR	OBJET	SUBVENTION 2008	SUBVENTION 2009	SUBVENTION Proposée pour 2010
<b>ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES P.E.E.P. 8 rue Littera 13100 AIX EN PROVENCE</b>	<b>Fonctionnement</b>	2 287,00 €	2 287,00 €	<b>2 287,00 €</b>
<b>ASSOCIATION U.S.E.P Du Pays d'Aix IEN Aix Ouest 20 rue des Nations 13100 AIX EN PROVENCE</b>	<b>Promotion des activités sportives à l'école primaire : le Tholonet, Val de l'Arc</b>	9 800,00 €	9 800,00 €	<b>9 800,00 €</b>
<b>COMITE AIXOIS DES ECOLES PUBLIQUES 10 rue des Nations 13100 AIX EN PROVENCE</b>	Soutien et actions à visées culturelles, sportives et sociales auprès des écoles publiques de la Ville	8 097,00 €	8 097,00 €	<b>5 000,00 €</b>
<b>ASSOCIATION DES AMIS DE LA BASTIDE GRANET 210 Chemin de Granet 13090 AIX EN PROVENCE</b>	Fonctionnement	760,00 €	760,00 €	<b>760,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		20 944,00 €	20 944,00 €	<b>17 847,00 €</b>

**Ligne budgétaire : 92213 6574 1683**

### SUBVENTION EQUIPEMENT :

<b>ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES INSTITUT DE REEDUCATION ST YVES Les Pinchinats 13100 AIX EN PROVENCE</b>	Subvention exceptionnelle Aide à l'achat de matériel informatique : classe informatique autour du thème de l'Image manipulée			<b>6 000,00 €</b>
--	---	--	--	-------------------

**Ligne budgétaire : 90213 2042 3075**

## ANNEXE II

### SUBVENTIONS SOLLICITEES PAR LES ECOLES

<b>ECOLES</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT PROPOSE</b>
<b>D'Arbaud 1 Elémentaire</b>	<b>Amélioration BCD de l'Ecole</b>	<b>305,00 €</b>
<b>CELONY Maternelle</b>	<b>Amélioration BCD de l'Ecole</b>	<b>229,00 €</b>
<b>VAL SAINT ANDRE Elémentaire</b>	<b>Amélioration BCD de l'école</b>	<b>229,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>763,00 €</b>

Ligne budgétaire : 92213 6574 1683

**2010.708 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE LA VILLE ET ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF - EXERCICE 2010**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 51</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 51</b>
<b>Pour</b>	<b>: 51</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.  
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**